

Exercice de la citoyenneté politique et conception des politiques publiques

Cette communication propose de discuter la construction des politiques publiques de solidarité à partir d'une analyse socio-historique du travail du social et de la solidarité politique en France. Cette recherche conduite dans le cadre d'une thèse de Sociologie-Travail social (Cnam, 2018) est à confronter à d'autres constructions historicisées du travail social dans d'autres contextes nationaux.

La thématique du congrès de l'AIFRIS de Beyrouth basée sur la contribution du travail social dans la constitution et la dynamisation du « vivre ensemble » est en correspondance avec ma recherche sur les questions des interventions collectives travail réalisée dans le cadre d'une thèse de Sociologie-Travail social (Cnam, 2018).

A partir d'une analyse socio-historique de la construction de la solidarité publique en France, je propose de montrer comment le travail social laïc est une réponse, en contexte démocratique, à la mise en œuvre d'une société basée sur l'égalité de relation. Cette invention, au début du XX^{ème} siècle pour la France, entend répondre à la volonté commune de pacification des relations entre habitant.e.s « égaux » d'un territoire national. Elle s'appuie sur un jeu de contributions plurielles et sur le respect de la participation des personnes accompagnées.

Comprendre et actualiser cette perspective dans nos contextes contemporains permet de se confronter à l'universalité de la citoyenneté et à son possible exercice pour toutes et tous dans un territoire de vie. Elle vient conforter les énoncés d'un Développement durable fondé sur trois dimensions de même valeur : le développement économique, le développement écologique et le développement social (Rapport Brundtland de 1987, adopté en Conseil interministériel en France en 2006).

Dans un premier temps, j'interroge le concept citoyenneté moderne en France (qui vaut pour une partie de l'Europe), son historicité à partir des rapports sociaux de genre. Puis je présente l'émergence du concept de solidarité avec lequel j'ai travaillé, pour relire la construction de l'État social et du travail social (en attendant de m'enrichir des apports du Congrès sur le travail social dans le monde arabe et au Liban). Cet ensemble montre la nécessité de considérer l'exercice de la citoyenneté politique de toutes et tous comme le fondement simultané d'une société démocratique et d'un travail social dans cette société.

1) L'historicité de la citoyenneté moderne

Longtemps le concept de citoyenneté a été considéré comme neutre au regard de l'ensemble de la communauté nationale des femmes et des hommes. L'institutionnalisation universitaire des études de genre, à partir des années 1980 en France, a ouvert un champ de recherche sur la citoyenneté politique (Bereni et al, 2012).

Dans ce contexte, la construction de la citoyenneté est principalement référencée à la classification établie par Thomas Humphrey Marshall (1992), sociologue et historien britannique, qui a servi une première compréhension historique et politique de la citoyenneté. C'est par l'ajout de droits et des droits sociaux successifs (développement de la protection sociale) que se développe l'usage plein et entier du statut de citoyen et que se modifient les relations des citoyens dans leurs rapports vis à vis de l'Etat. Mais la classification réalisée, si elle montre la construction dynamique et évolutive de la citoyenneté se trouve qualifiée « gender blinded » par les dernières avancées de recherches pluridisciplinaires (Gautier, Heinen, 1993). C'est pourquoi je préfère partir de l'approche proposée par Dominique Schnapper (2000). Celle-ci stipule que « La citoyenneté moderne n'est pas une essence, donnée une fois pour toutes, mais une histoire ». Se faisant, elle

propose de distinguer deux facettes à la citoyenneté moderne : la reconnaissance accordée à tous, c'est la dimension universelle, et l'exercice politique de la citoyenneté qui est réservé à certains. Cet exercice devient dans la modernité le fondement de l'égalité de relation entre les personnes et oriente les conceptions du vivre ensemble. C'est cet exercice que je nomme « citoyenneté politique » dans mon exposé.

La dialectique entre les deux dimensions retenues par Dominique Schnapper est une dialectique entre l'inclusion toujours possible à envisager et l'exclusion comme épreuve pour celles et ceux qui la vivent ; comme contradiction avec la déclaration universelle qui permet l'abstraction des différences et l'admission de tous à la communauté des citoyen.ne.s. Cette dialectique a par ailleurs été développée par Bérengère Marquès-Pereira (2003) à propos de « la bataille » des femmes en Europe pour une égale citoyenneté. C'est parce que la citoyenneté est déclarée « universelle » que sa réalité est discutable, discutée dans ses apories, « L'universalisme proclamé en parlant le langage de la liberté, de l'égalité, de l'autonomie offrira les instruments d'un discours et d'une pratique d'émancipation que les femmes mettront à profit » (Marques-Pereira, 2003).

En second lieu, je retiens la configuration actuelle de la citoyenneté et les interrogations qu'elle suscite du point de vue des droits qui lui sont associés (Schnapper, 2000). Pour rappel, on a coutume d'énoncer et de dissocier les droits-liberté et les droits-créances. Les uns référés à la citoyenneté politique, les autres à la citoyenneté sociale, ces derniers étant issus des premiers par décision légitime de la communauté politique par son « contrat social ». Le débat est ouvert aujourd'hui sur cette répartition-séparation des droits, soit pour un maintien en l'état, soit pour faire évoluer les droits économiques et sociaux au rang des droits politiques.

Cette question s'inscrit dans l'actualité de nos environnements socio-politiques contemporains. Elle suppose la compréhension du sens et de l'importance des droits économiques et sociaux pour un possible et réel exercice des droits politiques sans oublier la valeur y compris formelle des droits-libertés. Elle établit le rappel d'une séparation entre deux grandes dimensions de la citoyenneté. Cette séparation porte à sa manière la trace de la logique des sphères séparées que je vais introduire ici. De même, je reviendrai sur la mise en œuvre de l'État social conçu pour donner un contenu concret aux droits-libertés.

2) La logique des sphères séparées et ses incidences sur la citoyenneté politique

L'étude de la citoyenneté sous la focale du genre permet de saisir les éléments de la construction historique d'un ordre sexué de la société, de comprendre la centralité des sphères séparées (Marquès-Pereira, 2003), ce qui conduit aux conditions d'exercice de la citoyenneté, du travail social et du vivre ensemble en société. Se référer aux différentes dimensions d'analyse du genre est à cet égard un point d'appui pour engager une relecture des assemblages réalisés et proposer de nouvelles pistes de travail comme le précise Joan Scott :

« Pour faire surgir le sens, nous avons besoin de traiter le sujet individuel aussi bien que l'organisation sociale et d'articuler la nature de leur interrelation, car tous deux ont une importance cruciale pour comprendre comment fonctionne le genre, comment survient le changement. Enfin, nous avons besoin de remplacer la notion d'un pouvoir social unifié, cohérent et centralisé par quelque chose qui soit proche du concept foucauldien de pouvoir, entendu comme des constellations dispersées de rapports inégaux, constituées par le discours dans des "champs de forces" sociaux » (Scott, 1998, p 55).

C'est ainsi que pour décrire et se référer à la séparation symbolique et matérielle qui a conduit à la construction de deux sphères sociales au sens de deux espaces de vie et de relations - la sphère privée ou domestique et la sphère publique ou démocratique - je reprends dans mon analyse plusieurs résultats des études de genre et féministes déjà produites.

La division indiquée qui paraît à beaucoup comme une répartition naturelle de rôles, c'est-à-dire en partie liée à des penchants propre à chaque sexe, émerge tout au long du XVIII^{ème} siècle. Elle est le fruit d'un courant de pensées porté par les milieux bourgeois et urbains, et présenté

comme l'idéal moderne (dans la lignée des écrits de Rousseau qui ont précédé la révolution de 1789). Cependant ce courant n'est pas l'apanage de tous les milieux sociaux, ni de toutes les femmes. Différentes études ont montré que ce modèle fonctionnel prend forme et oriente l'histoire politique, particulièrement en France où les figures du pater familias et du citoyen fusionnent pour devenir ainsi le modèle du sujet politique de référence (Fraisse, 2001- Verjus, 2002- Marquès-Pereira, 2003). Ainsi ce qui depuis plusieurs décennies fait l'objet d'une contestation - le monopole masculin du pouvoir politique – dans une conception de sujets égaux en démocratie moderne, repose sur la théorie du contrat social selon Rousseau qui articule une double logique : citoyenneté et souveraineté, attachées à deux espaces opposés (Bereni et al, 2012, p 218). Un espace public objet de l'action étatique qui nécessite l'implication et l'engagement du citoyen dans la communauté politique ; un espace privé référé aux dimensions sociales et économiques d'un individu citoyen libre et autonome sans nuire à autrui.

Cette séparation des espaces ainsi théorisée et construite considère les dimensions domestiques et familiales portées par les femmes comme un allant de soi, fondé sur une nature « spécifique » des femmes. Ce faisant elle les assigne à des fonctions spécifiques au sein de la sphère privée. C'est cette représentation et l'organisation qui en découle, qui conduit à une éviction des femmes de l'espace public au sens de la participation au pouvoir politique. Elle a comme conséquence une symbolisation durable des femmes au privé-domestique dans l'ordre politique et dans les discours qu'il produit plus que dans les activités économiques en tant que telles. Ainsi s'est construite une norme de genre qui conduit « à une spécialisation des rôles ratifiée par la société et naturalisée par l'histoire » (Bereni and all, 2012, p 107-108).

Cette norme s'apprend et se transmet par la socialisation familiale et les pratiques sexuées référées à chaque espace et elle est aussi adoptée sans discussion par l'État Social tout au long de son émergence et encore aujourd'hui comme l'étudie actuellement Hélène Périvier : « Les politiques publiques visant à contenir la misère s'appuient sur les rôles sociaux attribués à chacun des deux sexes » (Périvier, 2016). C'est cet ordonnancement que nous devons avoir à l'esprit pour comprendre la logique des sphères séparées et permettre son questionnement avec les outils d'analyse propres aux études de genre.

La vision politique « du monde » ainsi instituée et sa représentation conduisent à ce qui apparaît comme un partage du pouvoir : les unes « régnant » sur le domaine privé, la sphère domestique, les autres sur la sphère publique lieu de la vie démocratique ; partage qui se double d'une séparation d'activités entre les espaces : les activités liées à l'intérieur du domicile et celles liées à la vie à l'extérieur du domicile. Cette séparation fait de l'absence des femmes dans les débats publics et politiques une norme légitime sans qu'il y ait explicitement d'interdits promulgués au sens d'une démocratie exclusive et non excluante formulée par Geneviève Fraisse (2001). Cette séparation fonctionne par division de l'espace en deux catégories. Une catégorie, le sexe féminin, a la charge durable, dans les représentations ou dans les faits du monde moderne, de la vie domestique ; une autre catégorie, le sexe masculin, a la charge tout aussi durable de la vie publique, ce qui a constitué un monopole masculin du pouvoir politique.

Cette attribution de rôles conduit à une assignation des places et vaut pour les deux sexes au regard des deux sphères séparées. Chaque sexe se trouve associé à un espace particulier. Cette division des espaces se retrouve et se reproduit au sein de la représentation du monde du travail et de son organisation sous le nom de division sexuée du travail : l'un qualifié de productif et principalement assimilé aux situations de travail salarié, l'autre de reproductif et englobant les tâches éducatives et domestiques. Cependant cet ordonnancement étudié sous l'angle du genre n'est pas seulement une séparation, il est aussi une intégration de rapports de pouvoir signifiants des valeurs différentes au profit des travaux masculins (Kergoat, 2000 - Héritier, 2002). Dans ces analyses, les rapports hommes et femmes ne sont plus dans une complémentarité fonctionnelle telle que retenue par la théorie des sphères séparées. La division ainsi établie est source d'inégalités économiques et d'inégalités relationnelles. Le même mécanisme de pensée et d'ordonnancement est reproduit dans les différents domaines de la vie, ainsi dans le domaine politique. Ce double

mécanisme (division et hiérarchie de valeurs) produit une éviction de sujets du débat public ou/et leur disqualification.

Porter attention à cette construction qui constitue une matrice de pensée et d'organisation dans le temps long de l'histoire, est nécessaire pour saisir la structuration d'un État social et d'un travail social qui s'est faite à l'intérieur d'un système préexistant, le genre, lui-même producteur de structures pour partie prédéfinies comme le formule Joan Scott :

« Les préoccupations théoriques relatives au genre comme catégorie d'analyse n'ont émergé qu'à la fin du XXe siècle. Elles sont absentes de la majeure partie des théories sociales formulées depuis le XVIIIe jusqu'au début du XXe siècle. En fait, certaines de ces théories ont bâti leur logique sur des analogies avec l'opposition masculin/féminin, d'autres ont reconnu une "question féminine", d'autres encore se sont préoccupées de la formation de l'identité sexuelle subjective, mais le genre, comme moyen de parler de systèmes de rapports sociaux ou entre les sexes n'avait pas apparue » (Scott, 1988, p 54).

Il est donc nécessaire d'examiner cet environnement englobant pour comprendre les héritages, les innovations, les prises de risque sans croire que le seul changement d'époque permet de s'affranchir de ses mœurs, de ses lois explicites ou implicites. Il s'agit à terme de la question de l'égalité du pouvoir d'agir dans la société où nous demeurons et vivons.

3) La mise en œuvre simultanée du travail social et de l'État social

La mise en œuvre de l'État social a été conçue pour donner un contenu concret aux droits-libertés. Elle repose non pas sur le seul contrat social politique (notion de contrat du siècle des Lumières à la manière de Rousseau) mais sur le contrat de solidarité, contrat nécessaire à la vie d'individus reconnus par nature dépendant du milieu environnant (Leroux, 1863 – Bourgeois, 1896). Inscrite comme fondement de l'État social, la solidarité publique/politique rend compte aussi d'une autre réalité : la souveraineté collective du citoyen et donc le pouvoir politique des droits-libertés ne supprime pas l'ensemble des références ou des appartenances particulières, ni ne supprime les inégalités sociales et économiques.

L'analyse critique réalisée dans le cadre de la thèse (Bousquet, 2018) à partir d'un corpus de sources d'archives (Maisons sociales - Presse - Minutes du procès de Marie Jeanne Bassot) a permis de faire le lien entre la conception politique du vivre ensemble et la reconnaissance des droits politiques des personnes dans une société donnée.

En élargissant la compréhension de la participation politique aux trois composantes mises en évidence par Joëlle Zask (2011), prendre part - contribuer – bénéficier, l'exercice politique se déploie au delà des droits politiques même si ceux-ci en sont une composante indéniables. Cette analyse met en lumière les volontés qui s'associent et convergent pour expérimenter des relations d'égalité malgré une organisation sociale, économique et politique fortement inégalitaire et génératrice de profondes injustices.

Le dépassement de l'ordre existant a impliqué des transgressions individuelles dans des collectifs d'actions publiques et publicisées, c'est à dire la mise en œuvre d'initiatives collectives et publiques par des personnes sans droit politique. C'est ainsi que le récit hérité doit être modifié pour faire apparaître la configuration simultanée de la science sociale (la sociologie), du travail social et de l'État social et questionner les subordinations héritées. Ces créations ont parties liées avec les premières politiques sociales mises en œuvre par la IIIème République en réponse à une mise en œuvre de l'Égalité dans les différentes relations sociales entre toutes les personnes-sujets. L'action politique initiale fusionne organisation politique et organisation sociale sans différer ou reporter l'une par rapport à l'autre. Pour illustrer cette mécanique, il est possible de se référer aux lois démocratiques lors de l'installation de la IIIème République tout au long des années 1880 qui ont répondu aux mobilisations sociales : éducation scolaire, liberté de la presse et liberté de réunions publiques, reconnaissance légale des syndicats professionnels.

a) La construction politique de la solidarité en France

A grands traits, il convient de rappeler cet énoncé qui se constitue tout au long du 19^{ème} siècle en France et se nomme « la question sociale » : la souveraineté collective du citoyen (1789) et donc le pouvoir politique des droits-libertés ne supprime pas l'ensemble des références ou des appartenances particulières, ni ne suppriment les inégalités sociales et économiques.

Sous l'effet des deux périodes d'industrialisation, le compromis sociopolitique de la révolution française se réactive autour de deux axes :

- 1789 : le temps de la déclaration des droits de l'Homme, c'est le pacte républicain libéral qui institue le respect de la petite propriété paysanne, artisanale, commerciale ;
- 1848 : la question posée dite question sociale concerne le droit au travail des ouvriers qui doit compléter les droits de l'Homme.

La recherche de la paix sociale comme horizon commun passe par la lutte contre la misère. Tout le monde discute de cet impossible : « Trouver les éléments de fondations entre des individus reconnus libres et égaux en droits et la réalité d'une appartenance collective en société » comme l'explique Marie Claude Blais (2007, p 75-95).

La solidarité que nous connaissons de différentes manières dans nos contextes contemporains prend sens au milieu du XIX^{ème} siècle. Chaque personne peut ou a pu faire l'expérience de la solidarité pour elle-même ou pour autrui au sens où toute personne, de sa naissance à sa fin de vie, a besoin pour vivre de l'intervention d'autres personnes. Ce fait social mis en évidence par Pierre Leroux prend forme sous le nom de « lien social ». Par conséquent, la notion de solidarité déplace la notion de contrat du siècle des Lumières formulé par Rousseau (2011).

Le contrat social n'est plus pensé comme ce qui permet de tenir une société « d'individus libres », il est ce qui permet « la vie individuelle » reconnue « par nature » dépendante du milieu environnant. Un renversement de perspective devient possible en établissant la solidarité comme une loi organique volontaire, c'est-à-dire comme projet politique permettant la vie ensemble d'individus différents. Si la référence à l'idée de loi naturelle permet de rendre compte de la diversité, des emboîtements d'éléments homogènes et hétérogènes, c'est aussi la porte ouverte au laisser-faire ou au conservatisme objectif. Les débats et les enjeux politiques se formulent autour de cette élaboration de la notion de solidarité.

La loi naturelle sert l'idée de progrès chère à la théorie scientifique de l'évolution, mais il faut distinguer la vie humaine de la vie animale par la conscience d'une dimension supérieure des organismes « sociaux » et l'adoption d'un point de vue « unanime » qui soutient la perspective recherchée d'une union politique possible. Au plan politique, il s'agit de trouver les éléments de fondations encore inédits entre des individus libres et égaux en droits et la réalité d'une appartenance collective en société. Dans une période où la conscience moderne volontaire cherche la réalisation de l'idée de justice en se référant au fait de l'acte libre de Kant, il est possible et nécessaire d'intervenir dans *l'ordre naturel* pour *créer un nouvel ordre*. Par le travail de la raison, il est possible d'échapper à l'inéluctable, de modifier les déterminismes naturels.

Ce raisonnement était nécessaire pour élargir la portée de la loi naturelle d'interdépendance (théorie darwinienne de l'évolution vitale [Tort, 2000]) à la loi organique volontaire puisque la première repose sur la notion d'instinct. La solidarité peut être formulée comme une nécessité, c'est la « loi naturelle d'interdépendance ». Formulée par Léon Bourgeois, elle permet de légitimer un programme politique de réformes au service de droits individuels et de droits sociaux porteurs d'émancipation et d'une visée égalitaire entre les individus. Dans cette perspective, « les droits » des individus sont émancipateurs et précèdent leurs « devoirs » (1). Le vecteur de la solidarité selon Léon Bourgeois, c'est l'association entre les personnes : « concours et coordinations des forces » dans des actes réfléchis et volontaires (Blais, 2007). Cette compréhension appelle alors une organisation politique correspondante, « la démocratie sociale », indépendante de tout dogme notamment religieux, capable d'exprimer et de soutenir le lien de solidarité entre tous les individus. Cette acception adoptée par les différents courants de pensée préside à l'élaboration de l'État social.

b) Les développements politiques de la solidarité

En France, la « nouvelle » formulation de la solidarité inscrit la solidarité dans l'espace public et rompt avec la primauté de la notion religieuse de charité. Elle reconnaît la dimension politique du lien qui réunit les personnes d'une même société/communauté, pour vivre ensemble en régime de paix sociale fondé sur l'égalité de relation entre les personnes (en référence à l'égal exercice de la citoyenneté politique). L'État social est l'organe qui vient structurer les relations entre les individus par un droit « commun ». L'État social est à la fois une forme d'institutionnalisation du cadre démocratique et l'instrument d'un dialogue entre la société et sa gouvernance. « A l'âge des nations, le politique remplace le principe religieux ou dynastique pour unir les hommes. Dans toute nation démocratique, le politique institue le social » (Schnapper, 1994). C'est ainsi que l'État social est une nouvelle orientation au sein des États nation.

Cette conception et son existence sociétale dont nous héritons, s'est construite dans une triangulation entre trois approches de la solidarité (Bousquet, 2018). La transformation du fait social de solidarité, que je viens de rappeler en principe de morale ou de droit, tout en s'appuyant sur la base initialement admise de reconnaissance de l'individu, conduit à trois axes de « développement » de la notion de solidarité : un axe scientifique, un axe politique, un axe pragmatique selon une construction genrée. En effet, si la notion ainsi construite a permis de fonder le droit social et la nécessité d'une intervention sociale (l'action sociale) pour dépasser l'injustice *naturelle*, les héritages, la compréhension de la logique des sphères séparées présentées plus haut invite à examiner « les développements » à la lumière de cette séparation « des espaces » publics et privés pour mieux rendre compte des transformations réalisées d'un côté par des hommes, de l'autre par des femmes.

- L'apport de la dimension scientifique d'Émile Durkheim se fait par la science sociologique qui analyse les mécanismes des sociétés. Pour Emile Durkheim, il s'agit de raisonner techniquement en homme de science, ce qui implique d'étudier pour les énoncer, les mécanismes de ce fonctionnement : ainsi la solidarité est présentée comme le continuum qui existe entre des individus différents quel que soit le modèle d'organisation de la société. L'explication de l'organisation des rapports sociaux est ce qui permet de formuler le lien social ou ce qui rend le corps social malade. De ces observations, il propose plusieurs « indicateurs sociaux » : la division du travail comme à la fois un lien de solidarité entre les composantes sociales et comme un indicateur de l'organisation sociale : « Si la division du travail ne produit pas de solidarité, c'est que les relations des organes ne sont pas réglementées » ; les règles de droit comme mesure de l'évolution morale des sociétés, du besoin de justice entre ses membres (passage d'un droit répressif « pénal » à un droit « régulateur » ou droit contractuel qualifié aussi de restituitif puisque les conséquences pèsent sur le maintien ou la restauration du lien) ; le désir de vivre ensemble ou d'association entre individus permet la charité au sens de sociabilité (différent de la dimension religieuse) et préexiste à tout système politico-juridique. Ce sentiment d'appartenance se construit, s'entretient, se transmet par l'éducation. La sociabilité elle-même est une capacité à développer car elle sert d'assise au droit contractuel.

- L'apport de la dimension politique de Léon Bourgeois énonce la conception d'une « union sociale » des individus par un État social régulateur, garant de liens justes et réparateur des inégalités par le droit. Cette « démocratie sociale » est la conjonction de la loi naturelle d'interdépendance entre les humains (principe de vulnérabilité) et d'une loi organique volontaire (principe d'égalité). La compréhension de la solidarité et son acception formulée appelle alors une organisation politique correspondante, indépendante de tout dogme, capable d'exprimer et de soutenir ce lien, la solidarité est la manifestation de l'interdépendance qui existe entre des sujets libres. Elle autorise et fonde « une justice réparative nécessaire aux exigences de la fraternité ». Léon Bourgeois emprunte au philosophe Alfred Fouillée (1838-1912) les bases de ce qui fonde le droit social :

« Il y a un droit qui naît de la violation du droit, c'est celui de la réparation. Il y a toujours une certaine somme d'injustice générale qui est imputable non à tel ou tel homme en particulier, mais à la société toute entière et qui est souvent le legs du passé. De là, la nécessité de la justice réparative» (Blais, 2007, p 31).

Un droit de « protection sociale » et « garant » entre les individus est ouvert par la reconnaissance de la dette sociale et par le besoin d'éducation des consciences et de l'opinion publique.

- L'apport de la dimension pragmatique par les fondatrices du travail social : Marie Gahéry, Adèle Fanta, Amélie Doyen Doublé, Augusta Moll-Weiss, Marie Jeanne Bassot, Mathilde Giraud, Apolline De Gourlet. Avec « l'intervention sociale », elles proposent dans des registres différents (jardins d'enfants - écoles ménagères - résidences sociales), de faire « œuvre de réorganisation sociale » en misant sur l'accès aux apports des sciences pour une éducation source d'autonomie pour toute et tous, et ce au nom de l'égalité de relation entre les personnes. Pour ce faire elles vont organiser ce qu'aujourd'hui on nomme le « croisement des réseaux de savoirs » et la « formation professionnalisante ». La consultation des archives des pionnières et la littérature déjà produite sur le sujet permettent de mettre l'accent sur la méthode et les hypothèses de travail expérimentées dans chaque maison sociale. La méthode clairement énoncée consiste à apporter par l'action, la preuve d'une conception nouvelle d'une intervention, elle-même transformatrice des liens sociaux. Les hypothèses de cette transformation et de sa faisabilité sont clairement énoncées dans différents interviews et documents d'archives des sources consultées : la proximité permanente avec les personnes concernées, l'utilisation et la diffusion des savoirs scientifiques, la considération et le respect du point de vue des personnes aidées, la perméabilité des classes sociales.

Sur la base d'une proximité créée avec les familles, leur cadre de vie, leurs charges, une diversité d'actions simultanées sont mobilisées et constituent un programme d'intervention : permanences de « secrétariat du peuple », garderies périscolaires et aide aux devoirs, consultations médicales, bureaux de placements, conférences populaires sur les bases « d'une éducation nouvelle », cours d'instruction ménagère, mais aussi cours variés de solfège, de couture, d'anglais, et des visites, des démarches, l'animation de cercles, de causeries, d'après-midi récréatives. Cette énumération résume l'objectif recherché : organiser un développement du quartier par un accès aux savoirs (aux ressources disponibles en dehors du quartier) qui rend possible leur appropriation tout en respectant le point de vue des familles.

Pour conclure ce rapide panorama socio-historique, il est important de retenir comment au tournant du XXe siècle, l'État social est au cœur des débats politiques et porté par ceux nommés « les Grands Hommes » du fait soit de leur invention, soit de leur engagement, soit de leur ingéniosité et bien souvent de cet ensemble réuni et reconnu. Ce sont les études féministes puis les études de genre qui ont changé les regards et la compréhension sur les mécanismes à l'œuvre dans les différentes strates des sociétés en incluant la question d'égalité « réelle » et notamment d'égalité politique entre les femmes et les hommes. Ces études ont permis de revisiter les analyses classiques des sciences sociales et de démystifier « la prétendue neutralité de l'État, [et repérer] en son sein les espaces d'où pouvait émaner le changement » (Jenson, 2013, p. 227) et les représentations de la citoyenneté (Marquès-Peirera, 2003, 2013).

Ainsi les pionnières d'un travail social volontairement transformateur des réalités sociales (1900-1914), des représentations et des rôles affectés aux femmes mais aussi entre les hommes et les femmes se sont invitées dans l'espace public de la question sociale. Elles ont su formuler des propositions et des expérimentations à la hauteur de la culture positiviste et républicaine de leur environnement pour construire une part de la politique de solidarité que l'État social reprendra ensuite à son compte sans les nommer.

L'étude de la citoyenneté politique des femmes met en évidence la non-dissociation de l'émancipation individuelle et collective et rompt avec le modèle unique du sujet individuel-autonome comme sujet politique et forme dominante de la participation démocratique. Ce référentiel de citoyenneté androcentré, et son cadre de pensée « unique », disqualifie « au départ » les personnes du fait de « leur nature » ou d'une subordination statutaire ou historique. Il diffère la

perspective ou le potentiel commun d'action. Il est aussi une expérience consciente ou non de la culture dominante : l'expérience continuée ou reproduite de la disqualification dans une société au référentiel démocratique fondé sur le principe de l'égalité des individus.

Conclusions pour un travail social contributeur des politiques publiques

L'analyse critique de l'émergence des interventions sociales en France au début du XXème siècle m'a permis de réexaminer le cadre politique et professionnel de cette action publique. Revisiter ces histoires, celle de la solidarité et celle du travail social, permet de rappeler la quête commune d'un vivre ensemble pacifié et les contributions réciproques au moment de l'installation de la démocratie en France. Le travail de relecture de l'historicité du travail social et de l'État social ainsi réalisé conduit à remettre l'exercice de la citoyenneté politique au centre de la conception des politiques publiques et tout particulièrement des politiques sociales dans notre vocabulaire contemporain.

Il nous faut reprendre à notre compte la perspective post-révolutionnaire du XIXè siècle : les droits précèdent les devoirs dans une conception démocratique de l'égalité entre les individus. Plusieurs résultats peuvent être énoncées à la suite de ces analyses.

Du côté de l'organisation et de la mise en œuvre des politiques publiques notamment de solidarité, il est nécessaire de questionner la hiérarchie des actrices et des acteurs aux différentes échelles du travail social, leur subordination et ses effets dans la mise en œuvre d'une intervention sociale à visée émancipatrice.

Du côté de la conception des politiques publiques, c'est la participation de tous qui est garante de l'usage et de l'accès aux droits. Ceci implique une culture de la participation démocratique et l'élaboration d'une posture institutionnelle (au lieu et place dans le contexte français d'une interpellation récurrente et stigmatisante des postures professionnelles).

Du côté des formations à l'intervention sociale professionnelle, l'apport des études de genre permettrait de travailler en contexte la trame d'un agir collectif démocratique selon deux dimensions .

Parmi les auteur.e.s cité.e.s, plusieurs.e.s soulignent le caractère politique des études de genre et leurs incidences sociales. C'est ainsi que « l'abstention » qui perdure pour considérer le genre dans les interventions sociales s'ajoutent à la construction politique d'ensemble du secteur. Elle contribue à perpétuer un ordre « naturel » du monde tout en annonçant régulièrement sa transformation : « Les défis des directions. Penser, construire un management porteur de sens » lors des journées nationales d'études et de formations des cadres dirigeants du secteur social et médico-social (ADC, Toulouse, 2017) ; « Collaborons, coopérons, co-construisons avec et pour les habitants", journées des directeurs d'action sociale et de santé des départements et des métropoles (ANDASS, Strasbourg, 2017). Dans une perspective démocratique, la diversité des situations rencontrées ne peut se résoudre avec les prépondérances du référentiel « technicistes », les conceptions de co-élaboration des priorités, des ressources mobilisables et de la participation au processus de délibération doivent orienter les interventions et précéder les décisions.

L'héritage des professionnel.le.s du travail social est constitué d'une capacité d'accueil, de dialogue et de compréhension des diversités pour faire société d'égaux. Il est invalidé dans ses pratiques et dans ses missions d'interface chaque fois que les discours disqualifiants à son égard comme à l'égard des publics cibles prennent le pas sur la conception politique d'un travail du social pour vivre en assemblée d'égaux en relation (Rosanvallon, 2011). Reconnaître cette compétence et ces spécificités devrait nourrir un management d'un développement social qui reste à concevoir et qui s'émancipe du modèle dominant du développement économique actuel et du pouvoir hiérarchique, pour concevoir « les études de situations » à résoudre collectivement, et mobiliser les interventions collectives correspondantes.

Des exemples de ces pratiques nouvelles sont à l'œuvre au sein d'institution ou de service qui mettent leurs interventions publiques au service de la cohésion sociale sur un territoire. La question de l'accès aux droits et plus exactement l'analyse des non recours par l'Observatoire des non-recours aux droits et services (ODENORE) alimente cette compréhension et conception d'un droit pour tous, garant de la cohésion sociale. Différentes collectivités (CCAS, Métropole, Conseil Départemental) se saisissent de ces analyses pour modifier leur politique publique y compris en impliquant des services hors champs de l'action sociale (transport, culture). Pour ces services et la chaîne d'actrices et d'acteurs, il n'y a pas de recherche d'un nouveau contrat social mais encore et toujours l'approfondissement de la traduction initiale de l'égalité de relation sur le territoire de compétences par sa mise en actes. Ce sont ces responsables et leurs équipes professionnelles qui parlent et engagent « une posture institutionnelle de la participation collective ». En cela, ils et elles font écho aux travaux de Christophe Ramaux (2007) qui invite à ne pas perdre de vue au-delà du fonctionnement de l'État social, la nature proprement politique de cette construction dont l'objectif est la réalisation d'un mieux-être social.

Ces observations et analyses exposées ici permettent de tenir le postulat énoncé par Joëlle Zask en matière de participation dans une dimension politique. En soulignant la nécessaire articulation des trois phases constitutives de la participation démocratique (prendre part-contribuer-bénéficier) et cela pour tout individu (Zask, 2011), la participation ainsi définie rend compte du possible exercice de citoyenneté politique tel que nous l'avons rappelé dans cette présentation. Elle fait écho aux recherches de Jacques Ion sur les formes d'engagement et d'implications des individus dans notre monde contemporain (Ion, 2012) Elle répond à ce que Dominique Schnapper a défini comme l'ambition d'une nation démocratique ou l'intégration de toutes les populations dans une communauté de citoyens et l'exigence de citoyenneté concrète, c'est-à-dire « le fait de disposer des moyens nécessaires pour exercer concrètement leurs droits » (Schnapper, 1994). Cela nécessite le droit d'être entendu, celui d'être considéré.

La mutation actuelle de la société dans son ensemble et de l'État social, rappelle l'effervescence qui animait la société des années 1900-1910. Rien n'est seulement figé ou définitivement adopté mais un ensemble de modifications sont en cours et en débats. De ces modifications, des oppositions, des incompréhensions et des refus s'expriment selon les points de vue d'actrices et d'acteurs, les objectifs priorités, les échelles d'intervention telles que nous les avons signalées.

Le travail social est particulièrement impacté de cette situation et selon le niveau d'intervention considérée (décisionnel, opérationnel, conceptuel). A sa façon, il constitue un bon observatoire des dynamiques à l'œuvre dans ce processus qui concerne la société contemporaine dans son ensemble. En ce sens, la participation au sein des interventions collectives du travail social peut servir de premier pas de reconnaissance de l'égalité de relation et d'une possible manifestation de la citoyenneté politique des personnes nécessaire au vivre ensemble dans une égalité de valeur. De la même manière que l'histoire de la citoyenneté des femmes permet de renouer avec la dimension collective de la citoyenneté au sein d'une société, cette dimension ou cet exercice collectif de la citoyenneté est présent dans chaque émergence de « nouvelles » solidarités de proximité ou de plus grande ampleur (solidarité avec les réfugiés), elle vient redire l'histoire du « lien social », lien collectif nécessaire à la vie humaine, là où des discours et des pratiques tendent à isoler les individus, à valoriser leur mise en compétition en privilégiant un jeu d'inégalités. S'émanciper du diktat de l'autonomie individuelle comme preuve de réussite est la traduction contemporaine du lien d'interdépendance qui pousse à s'associer pour un progrès individuel *et* collectif.

Notre recherche a aussi montré comment les interventions collectives en travail social, pour exister, sont aussi le fait d'institutions et de cultures de la participation de toutes et tous. Leur existence est porteuse du mouvement d'émancipation initial (tant individuel que collectif) qui concerne aussi bien les professionnel-le-s du travail social (majoritairement des femmes) que les

personnes concernées par ces interventions, souvent elles-mêmes disqualifiées socialement et politiquement. Dans ce contexte, il est utile de terminer en rappelant comment les espaces collectifs de création ou d'expérimentation sont des lieux de transmissions et de résistances collectives à la société du tout marchand (Molinier, Paperman, 2013), d'un raisonnement économique qui se veut prépondérant et régulateur des mécanismes de dépendance et de solidarité.

Notes :

(1) Léon Bourgeois (1896) se démarque par là d'Auguste Comte (1798-1857) qui défendait la primauté des devoirs des individus sur les droits et s'affranchit de cet héritage.

Bibliographie

- ARENDRT, Hannah. *Condition de l'homme moderne* [1958]. Paris : Pocket, 2009, 406 p.
- BERENI, Laure. CHAUVIN, Sébastien. JAUNAIT, Alexandre. REVILLARD, Anne. *Introduction aux études sur le genre*. Bruxelles : De Boeck Université, 2012, 357 p.
- BERENI, Laure. REVILLARD, Anne. Un mouvement social paradigmatique ? Ce que le mouvement des femmes fait à la sociologie des mouvements sociaux. *Sociétés contemporaines*, 2012, vol. 85, n°1, p. 17-41.
- BLAIS, Marie-Claude. *La solidarité. Histoire d'une idée*. Paris : Gallimard, 2007, 347 p.
- BOUSQUET, Cathy. Au démarrage des démarches participatives, la question de l'initiative. In : PATUREL, Dominique (dir.), *Recherche en Travail Social : les approches participatives*. Nîmes : Champ Social Editions, 2014, 404 p.
- CASTEL, Robert. *Les métamorphoses de la question sociale. Une chronique du salariat*. Paris : Fayard, 1995, 813 p.
- CHARRON, Héléne. Éducation des femmes et rapports de genre dans les groupes leplaysiens et au Musée social au tournant des XIXe et XXe siècles. *Les Études Sociales*, 2010, vol. 151, n°1, p. 83-116.
- DEBOULET, Agnès. NEZ, Héloïse. *Savoirs citoyens et démocratie urbaine*. Rennes : PUR, 2013, 138 p.
- FRAISSE, Geneviève. *Les deux gouvernements : la famille et la cité*. Paris : Gallimard, 2001, 224 p.
- GALLERAND, Elsa. KERGOAT, Danièle. Le potentiel subversif du rapport des femmes au travail. *Nouvelles Questions Féministes*, 2008, Vol 27, p. 67-82.
- GILLIGAN, Carol. HOCHSCHILD, Arlie. TRONTO, Joan. *Contre l'indifférence des privilégiés... À quoi sert le care*, édité et présenté par PAPERMAN Patricia et MOLINIER Pascale. Paris : 2013, 144 p.
- MARQUES-PEREIRA, Bérangère. *La citoyenneté politique des femmes*. Paris : Armand Colin, 2003, 215 p.
- PIGENET, Michel. TARTAKOWSKY, Danielle. *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*. Paris : La Découverte, 2012, 800 p.
- REY, Claudie. *Service social, territoires publics, territoires privés : l'exemple des assistants sociaux*. [en ligne], Esprit critique, vol 12, n°1. 2009 (référence du 20 juin 2017). espritcritique.uiz.ac.ma/Dossiers/article.asp?t03code=114&varticle...vrep=1201
- ROSANVALLON, Pierre. *La Société des égaux*. Paris : Seuil, 2011, 420 p.

SCHNAPPER, Dominique. *La communauté des citoyens*. Paris : Gallimard, 1994 pour le texte, 2003 pour l'avant-propos, 320 p.

SCHNAPPER, Dominique. BACHELIER, Christian (collab.). *Qu'est-ce que la citoyenneté ?* Paris : Gallimard, 2000, 320 p.

TARRAGONI, Federico. Émancipation,[en ligne] in : CASILLO, Ilaria. BARBIER, Rémi. BLONDIAUX, Loïc. CHATEAURAYNAUD, Francis. FOURNIAU, Jean-Michel. LEFEBVRE, Rémi. NEVEU, Catherine et SALLES, Denis (dir.). *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*. Paris : GIS Démocratie et Participation, [9 février 2016].
<http://www.dicopart.fr/es/dico/emancipation>.

ZASK, Joëlle. *Participer. Essai sur les formes démocratiques de la participation*. Paris : Le Bord de l'eau, 2011, 328 p.

Cathy Bousquet, docteure en Sociologie-Travail social du CNAM (LISE - UMR CNRS 3320), je travaille à l'IRTS Montpellier (France) comme responsable des relations aux champs professionnels et d'un axe de recherche sur les interventions collectives, membre du PREFIS et du CORHIS.
ktybousquet@gmail.com